



**35^{ème} Anniversaire de la Convention CITES -
Convention sur le Commerce international des espèces
de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**

Genève – *Musée d'histoire naturelle de la Ville de Genève*
Le 1^{er} juillet 2010 – 15h00 – 18h00

***Intervention de Madame Sandrine Salerno
Maire de Genève***

**« GENÈVE VILLE GARANTE DE LA CONVENTION CITES DE L'ONU :
POUR UNE UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ »**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

En cette année de la Biodiversité, je suis très heureuse de commémorer avec vous les 35 ans des CITES, cette convention internationale onusienne – très discrète, mais très importante – dont la Suisse et Genève sont les dépositaires.

Moins connue que d'autres conventions, comme celles sur le Climat par exemple, CITES n'en est pas moins très importante :

- ce fut l'une des premières conventions à voir le jour dans le domaine de l'environnement,
- elle s'est universalisée peu à peu pour couvrir presque la totalité des Etats de la planète,
- par son caractère normatif et pragmatique, elle a réussi à imposer sa logique, à la fois à celles et ceux qui privilégient le commerce et le développement économique et à celles et ceux qui privilégient la protection de l'environnement et la biodiversité.

Sans les années 60, quand quelques utopistes prirent leur bâton de pèlerin pour convaincre Etats et gouvernements de la nécessité d'une convention de ce type, le terme de « biodiversité » ne s'employait pas encore et les défenseurs et défenseuses de l'environnement avaient encore beaucoup de difficulté à faire entendre leur voix.

Et pourtant, la problématique qu'ils posaient à l'époque était, et est restée, d'une grande actualité : comment permettre le commerce d'espèces vivantes animales ou végétales, qui ont ceci en commun : le risque d'extinction.

CITES fut la réponse : un instrument international, contraignant (c'est-à-dire accompagné d'un système de sanctions), qui veille à ce qu'aucune espèce de faune ou de flore sauvage ne puisse faire l'objet d'une exploitation *non* durable : d'une exploitation qui aboutirait à l'extinction de ces espèces au nom du commerce et des bénéfices qu'il procure.

En d'autres termes, il fallait se mettre d'accord entre Etats pour décider comment distinguer ce qu'il est absolument interdit de commercer, de ce qui est autorisé, mais scrupuleusement réglementé.

Puis, il a fallu mettre sur pied un système de normalisation, de permis et de certificats, afin que tous ces biens « naturels » puissent être traités de manière standardisée ; il a fallu s'accorder sur la terminologie, sur la qualité de l'information et de sa diffusion, sur la durée de validité des certificats et permis, sur les procédures de délivrance ou d'autorisation.

Il a fallu encore que les Etats incorporent, dans leurs propres systèmes juridiques et judiciaires, ces normes internationales, en promouvant des politiques publiques en matière de prévention des délits et de répression des fraudes.

Mais la vertu la plus grande de cette convention est probablement d'avoir su présider à ce mariage de raison, entre la rationalité environnementale et la rationalité économique ; elle a su réconcilier les contraires en conservant une tension entre l'éthique de la biodiversité et la pratique du commerce international, en délimitant les contours d'une industrie licite et légitime : une industrie du cuir (même de reptiles), des œufs (même d'esturgeons), de plantes (même rares), de bois (même tropicaux), d'animaux de zoos ou de compagnies, de tous ces « produits de consommation », parfois bien futiles

et frivoles, mais qu'il est parfois bien plus facile de réglementer que d'interdire.

Pour conclure : la Convention CITES a pour mission de veiller à ce que l'exploitation et le commerce international de spécimens d'animaux ou de plantes sauvages ne menacent pas les espèces auxquelles ils appartiennent.

La « Convention de Washington », comme on l'appelle également, est déposée à Genève. A la lecture que j'en fais, je la trouve emblématique de la gouvernance mondiale du développement durable. Comment mettre à profit intelligemment et durablement la diversité ? Voilà la question qu'il nous faut résoudre à l'échelle planétaire.

C'est pour cette raison que je suis particulièrement fière aujourd'hui, de vous recevoir *ensemble*, dans notre Musée d'histoire naturelle, Madame l'ambassadrice des Etats-Unis et Monsieur l'ambassadeur de la Suisse, tous deux en poste auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, pour fêter le 35^{ème} anniversaire de la Convention CITES.

Et j'aimerais conclure en posant une question à la fois naïve et impertinente, que m'autorise ma position d'élue locale dans ce cadre informel : les Etats, et

notamment, les Etats-Unis d'Amérique et la Suisse, si attachés au « libre commerce », ne pourraient-ils pas prendre la Convention CITES comme modèle dans les accords commerciaux passés dans le cadre l'Organisation mondiale du Commerce, afin d'y inclure plus précisément des normes contraignantes en matière sociale et environnementale ?

Ne pourrions-nous pas – sur le même schéma à la fois utopique et pragmatique – construire la gouvernance mondiale de la durabilité ?

Je vous remercie.

Sandrine Salerno

Maire de Genève